

Complément : les "papes" de Vatican II refusent-ils d'engager leur supposée infaillibilité lors des canonisations ?

Suite à notre article [L'infaillibilité de l'Eglise dans les canonisations des saints et la conséquence sur notre présente situation](#), un lecteur nous a très justement précisé en commentaire¹ que la Fraternité Saint Pie X jugeait, entre autres, que les "papes" de Vatican II, en particulier Jean-Paul II, refusaient d'engager leur "infaillibilité"² lors des canonisations qu'ils entreprennent! Comme nous allons le démontrer, **cela est entièrement faux**.

Tout d'abord, remarquons qu'un Pape est infaillible dans la canonisation des Saints **par la nature même de la canonisation** puisque celle-ci se rapporte à la Foi et aux Mœurs³. Ainsi, il est absolument inconcevable qu'un Pape refuse d'engager son infaillibilité.

En second lieu, nous ne voyons pas comment la Fraternité Saint Pie X peut nous prouver que Jean-Paul II aurait refusé d'engager son infaillibilité lors de ses canonisations. En effet, si nous comparons les bulles de canonisations de Jean-Paul II avec celles des vrais Papes catholiques tels que Pie XI, **nous retrouvons les mêmes termes employés et le même vocabulaire officiel que l'Eglise utilise dans ce genre de circonstances** :

Jean-Paul II 'canonisant' Josémaria Escriva de Balaguer, fondateur de l'Opus Dei	Pie XI canonisant saint Jean Eudes
« Aujourd'hui donc, place Saint-Pierre, au cours d'une Messe solennelle, en présence d'une immense multitude de fidèles, Nous	« Après avoir imploré les lumières, de l'Esprit saint, invoqué avec ferveur le secours de la Bienheureuse Vierge Marie et

1 <http://www.catholique-sedevacantiste.com/article-l-infaillibilite-de-l-eglise-dans-les-canonisations-des-saints-et-la-consequence-sur-notre-presente-situation-68300308-comments.html#anchorComment>

2 Précisons bien évidemment que n'étant pas Papes, ils ne sont en aucun cas infaillibles. C'est justement parce qu'ils enseignent l'hérésie qu'ils sont dépourvus du charisme de l'infaillibilité donc de l'autorité pontificale.

3 Relire notre article : <http://www.catholique-sedevacantiste.com/article-l-infaillibilite-de-l-eglise-dans-les-canonisations-des-saints-et-la-consequence-sur-notre-presente-situation-68300308.html>

<p>avons prononcé la formule suivante : « <i>En l'honneur de la Très Sainte et Indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et la croissance de la vie chrétienne, par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, après avoir longuement réfléchi, invoqué à plusieurs reprises l'aide divine et entendu l'avis de Nos Frères dans l'épiscopat, Nous définissons saint le bienheureux Josémaria Escriva de Balaguer. Nous l'inscrivons au Catalogue des saints, et Nous établissons qu'il soit pieusement honoré parmi les saints dans toute l'Église. Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit</i> ».</p> <p>Ce que Nous avons déclaré, Nous voulons que ce soit valide aujourd'hui et dans l'avenir, sans dérogation ni exception d'aucune sorte.</p> <p>Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 6 octobre 2002, vingt-quatrième année de Notre Pontificat.</p> <p>MOI JEAN-PAUL Évêque de l'Église Catholique</p> <p>http://www.fr.josemariaescriva.info/article/bulle-de-la-canonisation-de-josemaria-escriva</p>	<p>de tous les Saints, Nous décrétâmes que « <i>Pour l'honneur de la sainte et indivisible Trinité, pour l'accroissement et la gloire de la foi catholique, par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des saints Apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, après mûre délibération, et d'après le vœu de Nos chers fils les Cardinaux de la sainte Église romaine ainsi que sur l'avis des Patriarches, Archevêques et Évêques, le Bienheureux Jean Eudes, Missionnaire Apostolique et Instituteur de la Congrégation de Jésus et Marie et de l'Ordre de Notre-Dame de Charité était Saint et inscrit au catalogue des Saints.</i> »</p> <p>Nous avons ordonné que la mémoire de saint Jean Eudes soit mentionnée dans le Martyrologe romain le 19 du mois d'août.</p> <p>Donné à Saint-Pierre de Rome, l'an du Seigneur 1925, le 31 du mois de mai, De Notre Pontificat la quatrième année.</p> <p>MOI, PIE, ÉVÊQUE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.</p> <p>http://www.liberius.net/articles/Bulle_de_canonisation_de_saint_Jean_Eudes.pdf</p>
--	--

Nous retrouvons exactement les mêmes termes utilisés :

En latin : « *Ad honorem Sanctae et Individuae Trinitatis, ad exaltationem fidei catholicae et vitae christianae incrementum, auctoritate Domini nostri Iesu Christi, beatorum Apostolorum Petri et Pauli ac Nostra, matura deliberatione praehabita et divina ope saepius implorata, ac de plurimorum Fratrum Nostrorum consilio, Beatum N. Sanctum esse decernimus et definimus, ac Sanctorum Catalogo adscribimus, statuentes eum in universa Ecclesia inter Sanctos pia devotione recolere debere. In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.* »

L'unique différence est bien évidemment que la canonisation de Josémaria Escriva de Balaguer par Jean-Paul II est entièrement vaine et nulle puisque ce dernier n'est pas Pape. Cependant, il est donc absolument erroné d'affirmer que Jean-Paul II n'a pas voulu engagé son infailibilité lors de cette canonisation. C'est que soutient pourtant la Fraternité Saint Pie X, gênée par cette (pseudo) élévation à la sainteté du fondateur de l'Opus Dei et par la prochaine de Wojtyla.

Clément LECUYER, www.catholique-sedevacantiste.com